

AGROALIMENTAIRE: La Charcuterie Bordelaise réclame 3 millions d'euros à la Préfecture

Le 25 dernier, la [PREFECTURE DE GIRONDE](#) / T : 05.56.96.67.87 avait délivré un arrêté interdisant à la [CHARCUTERIE BORDELAISE](#) / T : 05.56.85.87.11 (siège social à Villenave d'Ornon/ Gironde, CA 6 millions d'euros, 49 salariés) de commercialiser ses produits en raison de "manquements graves à la réglementation relative à la sécurité des denrées alimentaires". L'arrêté préfectoral a été cassé par le Tribunal administratif mais les ont été pour la Charcuterie Bordelaise considérables. Ainsi la Charcuterie veut contre-attaquer et réclame trois millions d'euros de dommages et intérêts au Préfet.

www.charcuteriebordelaise.fr